

Compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2015

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Jean Louis DURSAPT et Patrice BOULLLOUD.

Absents : néant.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h20.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Compte administratif du budget communal et du budget eau et assainissement

Madame le Maire rappelle que les conseillers ont préalablement reçu les documents officiels ainsi que le document synthétique préparé en son nom par Louis BESSON et lui donne la parole.

Louis BESSON, commençant par le budget communal, donne alors des explications sur un certain nombre de comptes, répond aux questions posées et insiste sur les résultats de l'exercice.

Avant prise en compte des reports de 2013, des restes à réaliser et de l'incorporation des résultats du syndicat intercommunal d'assainissement non collectif (SIANC) récemment dissous, on constate :

- à la section de fonctionnement, un excédent de 52 515,57 € ;
- à la section d'investissement, un déficit de 38 716,41 €.

Mais il faut tenir compte des reports de 2013 (35 133,80 € d'excédent de fonctionnement et 17 019,39 € de déficit d'investissement, ce dernier montant ayant été compensé par un montant identique affecté en recettes au compte 1068) et de l'incorporation dans le compte administratif de la commune des résultats du SIANC (2 589,21 € de déficit en fonctionnement et 2 866,41 € d'excédent en investissement).

Après prise en compte de ces éléments, les résultats sont les suivants :

- à la section de fonctionnement, un excédent de 85 060,16 € ;
- à la section d'investissement, un déficit de 35 850,00 €.

En fonctionnement, l'excédent pourra être repris dans les comptes de 2015. Il en ira de même en investissement dans la mesure où les restes à réaliser correspondants (4 646,11 € en dépenses et 45 000,00 € en recettes en rapport avec des actions de 2014 non encore soldées) sont globalement d'un montant positif supérieur au déficit reporté (40 353,89 € contre 35 850,00 €).

Louis BESSON, abordant alors le budget eau et assainissement donne également des explications sur un certain nombre de comptes, répond aux questions posées et insiste sur les résultats de l'exercice.

Avant prise en compte des reports de 2013, on constate :

- à la section d'exploitation, un excédent de 1 975,89 € ;
- à la section d'investissement, un excédent de 15 774,06 €.

Après prise en compte des reports de 2013, les résultats sont les suivants :

- à la section d'exploitation, un excédent de 7 760,52 € ;
- à la section d'investissement, un excédent de 197 322,68 €.

Les excédents ainsi constatés seront repris tels quels dans le budget de l'année 2015.

Louis BESSON fait remarquer, s'agissant de la section d'investissement, que l'excédent après reprise des reports de 2013 intègre le fait que le montant de l'indemnité attribuée à titre définitif par le tribunal administratif a été augmenté par rapport aux jugements précédents.

Il fait également remarquer que, pris séparément, les comptes de l'adduction d'eau sont en excédent sur l'année de 2 551,45 €, ce qui est légitime en rapport avec les travaux de liaison avec l'aqueduc des Sources à réaliser prochainement. Ceux de l'assainissement collectif sont en déficit de 385,56 €, mais cela représente moins de 1 % des recettes encaissées. Ceux enfin de l'assainissement non collectif sont en déficit de 190,00 €, ce qui s'explique par le fait que la facturation au propriétaire concerné d'une intervention payée par la commune à Holocène en 2014 n'a été effectuée qu'en 2015.

Après la sortie du maire, il est procédé au vote par les autres membres du conseil municipal qui, à l'unanimité (8 voix),

- donnent acte au maire de la présentation des comptes administratifs de la commune et du service eau et assainissement ;
- décident d'affecter les excédents et déficits comme indiqué ci-dessus ;
- constatent les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie ainsi qu'aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaissent, en ce qui concerne la section d'investissement du budget communal, la sincérité des restes à réaliser ;
- arrêtent les résultats définitifs tels qu'indiqué ci-dessus.

2/ Délibérations à prendre suite à la démission de Christophe JÉRONIMO

Madame le Maire informe les membres du conseil de la démission de Christophe JÉRONIMO reçue jeudi 26 février dernier pour raisons personnelles et professionnelles. Celui-ci étant membre d'un certain nombre de commissions ou représentant de la commune auprès d'organismes extérieurs, elle indique les démarches à effectuer suite à cette démission.

- CAO
Concernant la commission d'appel d'offres (CAO) de Tarentaise, Madame le Maire indique qu'il n'y a aucune démarche à effectuer et que, dorénavant, les membres de la commission, outre le maire ou son représentant, sont, dans l'ordre : Jean Louis DURSAPT, Patrice BOULLLOUD et Pierre-David MOINE comme titulaires, Marie-Sylvie ADREANI comme suppléant.
- Commission locale « urbanisme et aménagement du village »
Initialement, le conseil municipal a décidé que cette commission comporterait cinq membres en plus du maire. Suite à la démission de Laure JEANNIN, elle a décidé de maintenir le nombre de membres à cinq et une place est restée vacante faute de candidat. Suite à la démission de Christophe JÉRONIMO, la question se pose de savoir s'il convient de diminuer le nombre de membres de la commission, une voix s'élevant même pour proposer une augmentation de ce nombre. Un consensus se réalise pour le maintien à cinq membres en plus du maire.
Madame le Maire fait alors un appel de candidatures. Catherine TOUZET se propose. De son côté, Louis BESSON fait part de son intérêt pour cette commission mais hésite à se proposer en raison de son emploi du temps déjà bien chargé. Il aimerait pouvoir prendre le temps de la réflexion.
Aucun autre candidat ne se manifeste.
- Représentation de la commune au SIEL
Suite à la démission de Laure JEANNIN, c'est Patrice BOULLLOUD que le conseil municipal a choisi comme représentant suppléant de la commune au syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), le titulaire étant Christophe JÉRONIMO. Celui-ci venant de donner sa démission, le conseil municipal doit le remplacer. Patrice BOULLLOUD fait part de son souhait de devenir titulaire et Pierre-David MOINE propose sa candidature comme suppléant.

Constatant qu'à chaque fois qu'il y a lieu de voter, il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, plutôt que de procéder à un scrutin secret, madame le Maire propose que le vote ait lieu au scrutin public. Le conseil

municipal s'étant prononcé à l'unanimité en faveur de ce choix, un vote global a lieu par lequel le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la nomination des personnes tel qu'indiqué ci-dessus.

3/ Convention pour la revente de matériel pour bacs à fleurs non utilisé par la commune

La commune a fait l'acquisition de bacs à fleurs pour remplacer notamment ceux en bois de l'église. Ce matériel ne convenant pas, Pierre VERCASSON propose de le racheter au prix payé par la commune. Une convention doit être passée entre lui et la commune pour que cette dernière puisse lui revendre le matériel.

Considérant que la commune a tout intérêt à revendre ce matériel qu'elle n'a plus l'intention d'utiliser, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention qui lui est proposé et autorise madame le Maire à la signer.

4/ Retrait de la délibération n° 9 du 30 novembre 2014 concernant l'IAT et nouvelle délibération

Madame le Maire donne la parole à Louis BESSON qui fait lecture de la lettre reçue de la Préfecture nous demandant de procéder au retrait de la délibération susmentionnée au motif qu'elle ne préciserait pas les conditions d'attribution et les crédits ouverts. Il manquerait en particulier la périodicité du versement de cette indemnité d'administration et de technicité (IAT) et des précisions quant aux crédits ouverts.

Madame le Maire propose en conséquence de procéder au retrait de cette délibération, ce qui est approuvé aussitôt par le conseil unanime.

Louis BESSON reprend la parole pour donner maintenant lecture du nouveau projet de délibération. Celui-ci diffère du précédent par les précisions :

- que le versement de l'indemnité est effectué en une seule fois,
- que l'indemnité est versée aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents non titulaires de la commune ayant travaillé de manière continue en 2014
- et que la masse globale à répartir est calculée en suivant les règles de la fonction publique d'État.

Il espère que ces précisions nouvelles satisferont la Préfecture. Mise aux voix par madame le Maire, la nouvelle rédaction de la délibération est alors adoptée à l'unanimité.

5 et 6/ Ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour permettre le cas échéant le reboisement de parcelles forestières appartenant à la commune et décision de réalisation correspondante

Madame le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014, la présentation d'un projet de reboisement de deux parcelles forestières aux Chirouzes et à Pêchevasson. (deux hectares au total) avait été faite aux membres du conseil municipal et qu'un devis de l'ONF avait été présenté. Dans la mesure où certains travaux peuvent être directement réalisés par Pierre VERCASSON, nous avons demandé un nouveau devis pour les plantations en résineux avec au moins 10 % de feuillus (7 715 € HT) à quoi il faut ajouter 400 € HT pour la création de périmètre. Sous réserve d'un engagement d'entretien par la commune pendant cinq ans (il faut obtenir une viabilité de 80 % des plants au minimum), le Conseil général est susceptible de nous accorder une subvention de 1 890 € pour une parcelle et 1 818 € pour l'autre.

Dans la mesure où il est bien évident qu'il ne sert à rien d'acquérir des parcelles forestières si c'est pour ne rien y planter, madame le Maire propose d'ouvrir par anticipation au chapitre 21 du budget communal des crédits pour un montant de 8 200 € hors taxes, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Reste à savoir si nous donnons suite au devis de l'ONF dans tous les cas, ou seulement si la subvention est obtenue. Dans la mesure où, en cas de refus de subvention dans les prochains jours, il peut y avoir une nouvelle possibilité de subvention en cours d'année, madame le Maire propose que, dans un premier temps en tout cas, les travaux ne soient entrepris que si la subvention est obtenue. Si en définitive aucune subvention n'apparaît possible dans l'année, il sera toujours temps de décider éventuellement de faire les travaux sans subvention.

Le conseil municipal donne alors son accord à l'unanimité pour, d'une part ouvrir les crédits anticipés, d'autre part entreprendre les travaux sous réserve de l'obtention de la subvention demandée au Conseil général.

7/ Subventions à allouer au COT, au CFA des Mouliniers et à l'association française des sclérosés en plaques

Madame le Maire indique qu'elle a reçu du club omnisports de Tarentaise (COT) une demande de subvention en rapport avec l'organisation du prochain Trail du COT qui aura lieu dimanche 24 mai 2015. Elle précise qu'aucun montant n'était précisé et que le budget prévisionnel pour 2015 de l'association n'était pas joint à la demande, pas plus que le budget spécifique de la manifestation. Elle précise encore que, si une subvention a été attribuée au COT en 2014, il avait bien été stipulé que c'était à titre exceptionnel.

Même si certains membres souhaiteraient pouvoir aider cette association œuvrant dans la commune et dont la renommée est bien plus large, il n'apparaît pas possible d'accéder à sa demande sans avoir connaissance des budgets manquants. Il est fait par ailleurs remarquer que, de même que toutes les autres associations de la commune, le COT bénéficie en tout état de cause de la gratuité des photocopies et ne paye pas de location pour les salles qu'elle est amenée à utiliser.

Patrice BOULLLOUD demande si, en cas de refus du conseil, le COT pourra déposer une nouvelle demande, cette fois avec les éléments financiers souhaités. Madame le Maire lui dit que, sans préjuger de la décision du conseil à ce moment-là, la réponse est évidemment positive. Elle propose alors de ne pas accorder pour le moment de subvention au COT, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique alors qu'elle a également reçu une demande de subvention de la part du centre de formation d'apprentis (CFA) du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Mouliniers. Elle précise qu'aucun montant n'était précisé et que le budget prévisionnel pour 2015 du CFA n'était pas joint à la demande mais qu'un adolescent de la commune est inscrit dans cet établissement.

Après un bref débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une voix favorable à l'attribution d'une subvention, de ne pas accorder de subvention au CFA des Mouliniers.

Madame le Maire indique enfin qu'elle a reçu une autre demande de subvention émanant de l'association française des sclérosés en plaques. Elle communique les informations fournies à cette occasion par cette association, notamment son budget.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, par sept voix contre l'attribution, une voix pour et une abstention, de ne pas accorder de subvention à l'association concernée.

7/ Informations diverses

Madame Christine DUVERNEY, agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à l'école, est actuellement en congé de maladie jusqu'au 22 mars. Elle est remplacée depuis la rentrée des dernières vacances par madame Muriel ALBOT qui a réussi dernièrement le concours d'ATSEM. Il est souhaité à madame DUVERNEY un prompt rétablissement.

Le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) est venu à l'école pour nous aider à diminuer nos dépenses de chauffage. Il a fallu constater que, alors que c'étaient les vacances scolaires, il y avait une température de 26 ° C dans les classes, les thermostats des radiateurs étant tous réglés au maximum. Il a été également noté une différence trop grande entre les températures constatées le jour et celles constatées la nuit, cela étant sans doute dû à un trop grand écart entre les consignes de jour et de nuit.

À propos de l'école, il est signalé que le maire, Pierre-David MOINE, adjoint concerné, et d'autres élus viennent de rencontrer monsieur FUENTES, le nouvel inspecteur de l'Éducation nationale à propos d'un éventuel regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école du Bessat. La réflexion est en cours.

Michèle PEYRON, au nom de la commission « lien social » fait part de la création d'une nouvelle association « Les Mardis de Tarentaise ». Une assemblée constitutive se tiendra mardi 24 mars prochain à laquelle toutes les personnes de la commune âgées de soixante ans et plus ont été invitées.

Elle évoque aussi la venue du Jeu des mille euros le 2 avril prochain.

La manifestation « Les Planches sur le Plateau » verra Tarentaise à l'honneur puisque c'est dans notre commune qu'aura lieu l'inauguration vendredi 13 mars à 19h30 à la salle d'œuvre. Le thème de cette année est le Portugal et un diaporama sera présenté.

Le 12 mars prochain, l'arrivée de la course cycliste Paris-Nice se fera à la Croix-de-Chaubouret. C'est la CCMP des Monts du Pilat qui assure l'organisation avec, entre autres, la participation de notre commune qui prête du matériel et met à disposition l'ouvrier communal. À noter par ailleurs que la CCMP a rénové les anciens locaux du GIAT qui s'appelleront « L'Abri du Pilat » tout en conservant le sigle initial qui signifiera dorénavant « groupement intercommunal d'accueil touristique ». Il y aura à l'intérieur une salle hors sac et le commerce de la Galerie du Pilat.

Mickaël BLACHON indique que le véhicule UNIMOG est actuellement en réparation suite à la rupture de son arbre de transmission avant. Le garage ROYER de Dunières a accepté de le réparer à ses frais, de nous le remettre à disposition et de nous l'acheter ensuite à la fin de la saison de neige. En l'attente du retour de l'UNIMOG, nous louons un tracteur.

Madame le Maire fait part des difficultés qui ont été liées à la suppression pendant bien trop longtemps de la desserte des Citadelles et des Palais par l'autocar de la ligne 102 des TIL. Certaines personnes se sont plaintes au Conseil général, critiquant en passant la commune pour un prétendu manque d'intérêt à ce sujet. En réalité, des démarches ont été effectuées par la commune auprès du Conseil général dès le premier jour d'interruption. De nombreux appels téléphoniques ont été passés et, suite à notre insistance, une réunion s'est tenue en mairie de Tarentaise le 19 février. Madame le Maire indique qu'elle a présidé cette réunion à laquelle ont participé deux adjoints de la commune, le maire du Bessat, le conseiller général du canton ainsi que des représentants du Conseil général et des autocars Chazot. Le fonctionnement normal a repris depuis.

Madame le Maire indique que, dans le cadre du contrat communal d'aménagement (COCA) passé avec le Conseil général, une réunion se tiendra le 17 mars prochain avec, en plus de la commune et du Conseil général, le Parc du Pilat, la DDT, le conseiller général Jean GILBERT ainsi, bien entendu, que le bureau d'études. L'objet de cette réunion est la présentation du projet final de l'aménagement du bourg.

Elle indique par ailleurs que monsieur Roland PEYRON, qui avait introduit un recours contre le plan local d'urbanisme (PLU) auprès du tribunal administratif a été débouté. Le délai de deux mois pendant lequel il a la possibilité de faire appel est en cours.

L'assemblée générale de l'association « Les Bonheurs d'Exbrayat » tiendra son assemblée générale le 27 mars prochain à 20h30 à Planfoy, la traditionnelle marche Exbrayat ayant lieu le 13 juin suivant (départ de Tarentaise à 14h00, verre de l'amitié et grillades à l'arrivée).

L'opération « Pilat propre » aura lieu le 18 avril prochain : départ à 9h00 devant la mairie.

La collecte de vêtements organisée par Terre des hommes aura lieu le 6 juin prochain.

Patrice BOULLLOUD rappelle que, pour alimenter le site Internet de la commune, ceux qui possèdent des documents ou photographies sont invités à en faire part à la commune. Ils en sont remerciés par avance.

Pierre-David MOINE signale que le carnaval organisé cette année en collaboration avec le Bessat s'est très bien passé, ce que madame le Maire confirme en ajoutant que c'était vraiment très sympathique.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève alors la séance : il est 22h45.

Affiché le 11 mars 2015

Le Maire

Évelyne Estellé